



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

4^E TRIMESTRE 2020 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

4 mars 2021

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 31 décembre 2020

A la fin de l'année 2020, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 30,6 millions, ce qui représente +280 000 accès en un trimestre. Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire tout au long de l'année 2020, 800 000 accès supplémentaires ont été souscrit au cours de l'année (+2,7% en un an), une croissance qui n'avait pas été aussi élevée depuis trois ans.

Au sein de ces accès, le nombre d'abonnements à très haut débit, c'est-à-dire ceux disposant d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s, enregistre une croissance inégalée de 1,1 million au cours du quatrième trimestre 2020 contre +725 000 en 2019. Le nombre de ces accès s'élève à 14,7 millions, soit une croissance de près de 3,3 millions en un an. Désormais, le nombre d'abonnements à très haut débit représente près de la moitié du nombre total d'accès à internet (+10 points en un an) et 51% du nombre total de locaux éligibles au très haut débit (+3 points en un an).

Au quatrième trimestre 2020, la croissance du nombre d'accès à très haut débit est entièrement portée par celle du nombre d'abonnements en fibre optique de bout en bout dont la barre des 10 millions a été franchie (10,4 millions soit +1,1 million en un trimestre). Cette technologie représente désormais 70% des accès à très haut débit au niveau national (+9 points en un an).

La substitution entre accès à haut débit et à très haut débit continue de s'intensifier : porté par le recul toujours plus intense du nombre d'abonnements DSL, le nombre d'accès à haut débit recule de 2,5 millions au cours de l'année 2020 contre -1,7 million en 2019. Le nombre d'abonnements à haut débit s'élève, fin 2020, à moins de 16 millions.

Nombre d'abonnements					
en millions	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	29,770	29,919	30,067	30,288	30,570
Nombre d'abonnements haut débit	18,394	17,927	17,437	16,725	15,912
Abonnements DSL	17,819	17,348	16,854	16,136	15,303
Autres abonnements haut débit	0,575	0,579	0,582	0,590	0,609
Nombre d'abonnements très haut débit	11,376	11,992	12,630	13,563	14,658
Abonnements >=100 Mbit/s	8,243	8,829	9,444	10,337	11,418
dont fibre optique de bout en bout	7,061	7,678	8,310	9,251	10,361
dont avec terminaison en câble coaxial	1,183	1,151	1,134	1,086	1,056
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)	3,133	3,163	3,187	3,226	3,240

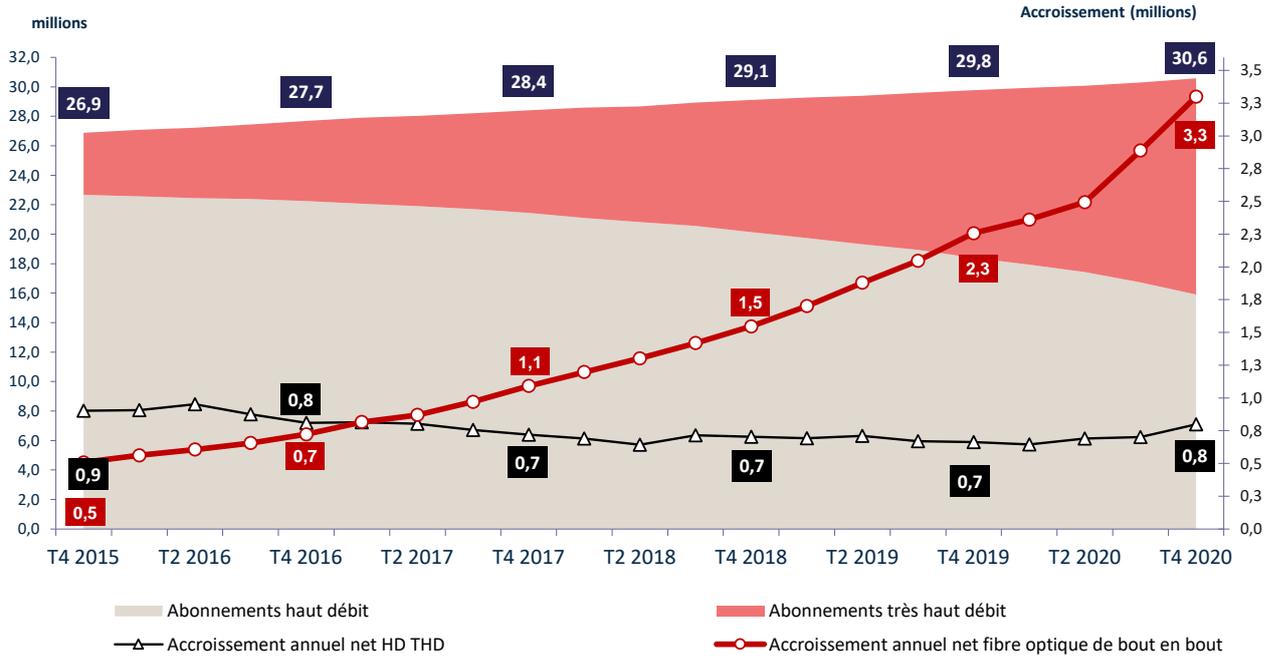
Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	0,661	0,641	0,684	0,699	0,800
Accroissement net total en %	2,3%	2,2%	2,3%	2,4%	2,7%
Accroissement net du haut débit	-1,746	-1,813	-1,882	-2,213	-2,482
Accroissement net du très haut débit	2,407	2,453	2,565	2,911	3,282
en millions					
Accroissements trimestriels					
Accroissement net total	0,181	0,149	0,148	0,221	0,282
Accroissement du haut débit	-0,544	-0,467	-0,491	-0,711	-0,813
Accroissement du très haut débit	0,725	0,616	0,639	0,933	1,095
Ventes brutes au cours du trimestre, en million**	1,450	1,250	1,075	1,600	1,825

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020*
Taux d'abonnements au très haut débit	48%	48%	48%	50%	51%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	38%	39%	40%	42%	43%

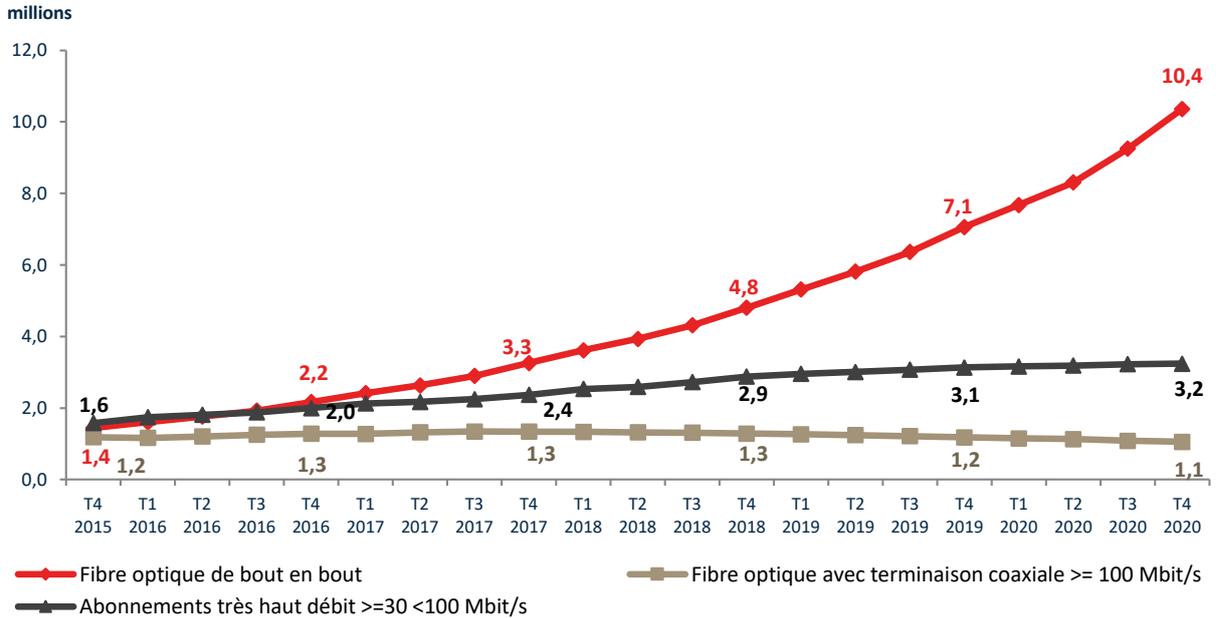
*Résultats provisoires

**Données arrondies à 12 500 près

Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuels nets

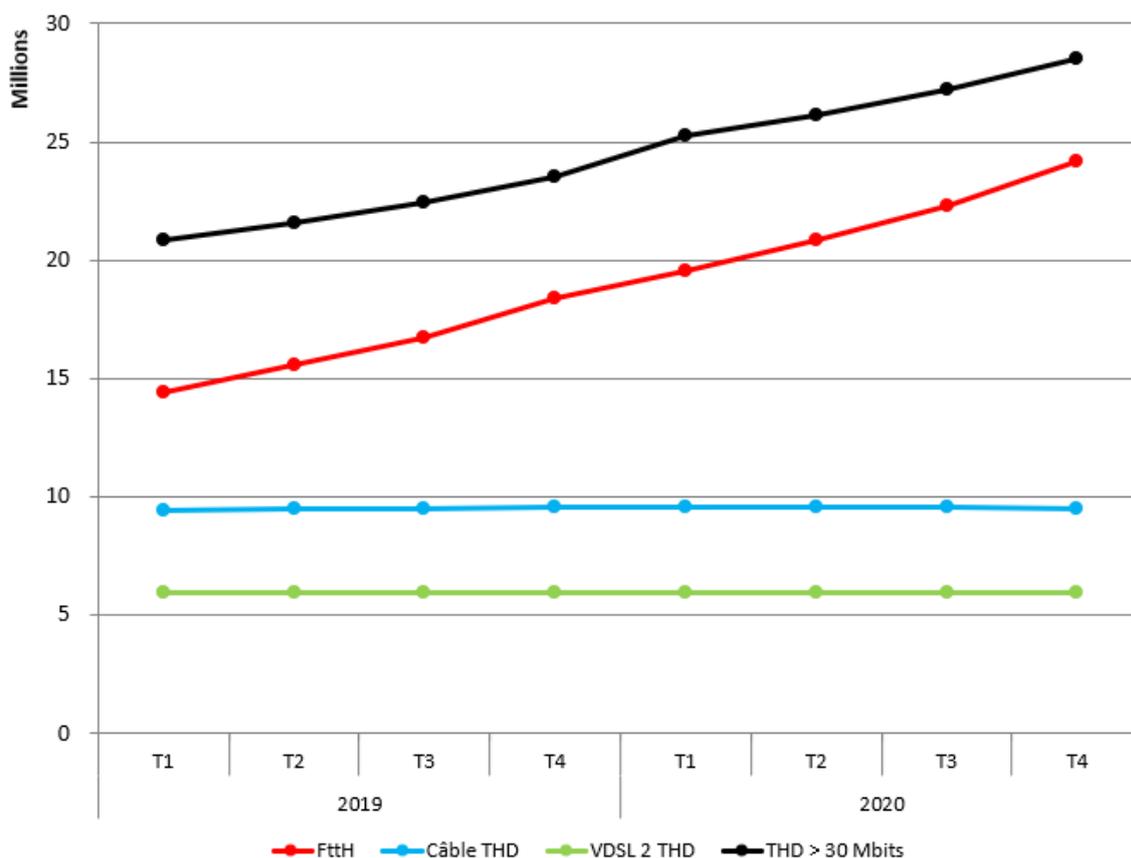


Accès internet à très haut débit



2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH est toujours soutenu ce trimestre et s'établit à 1,9 million de lignes sur le trimestre. Au 31 décembre 2020, 24,2 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 31 % en un an. Au total, à la fin du quatrième trimestre 2020, 28,6 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 21,7 millions en-dehors des zones très denses.



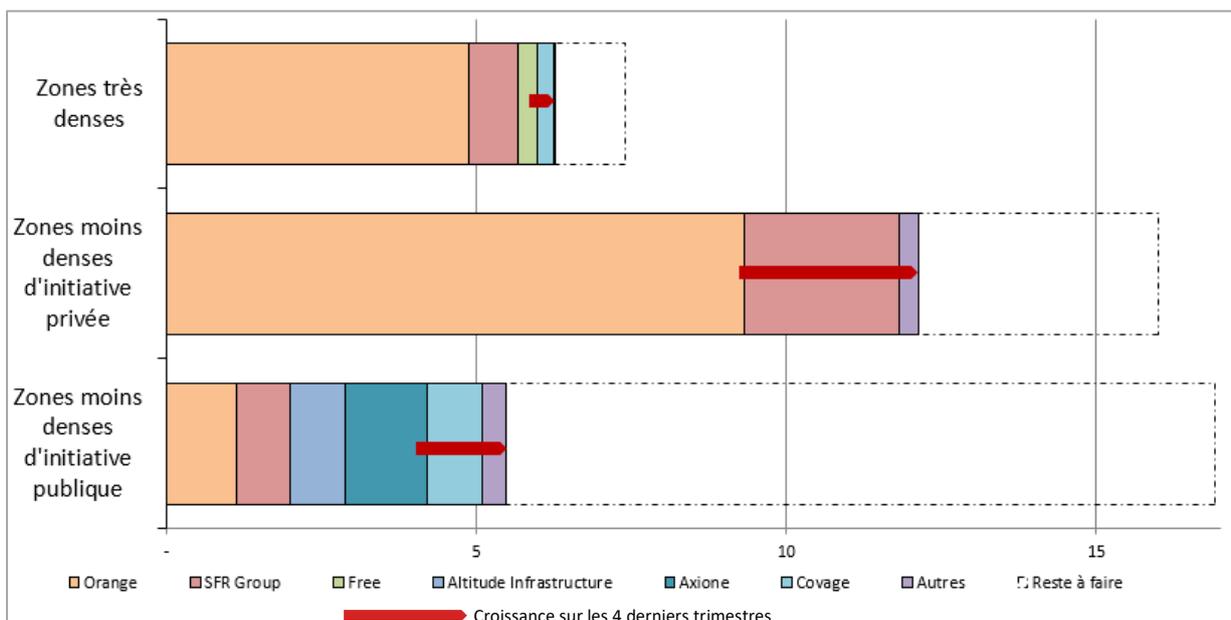
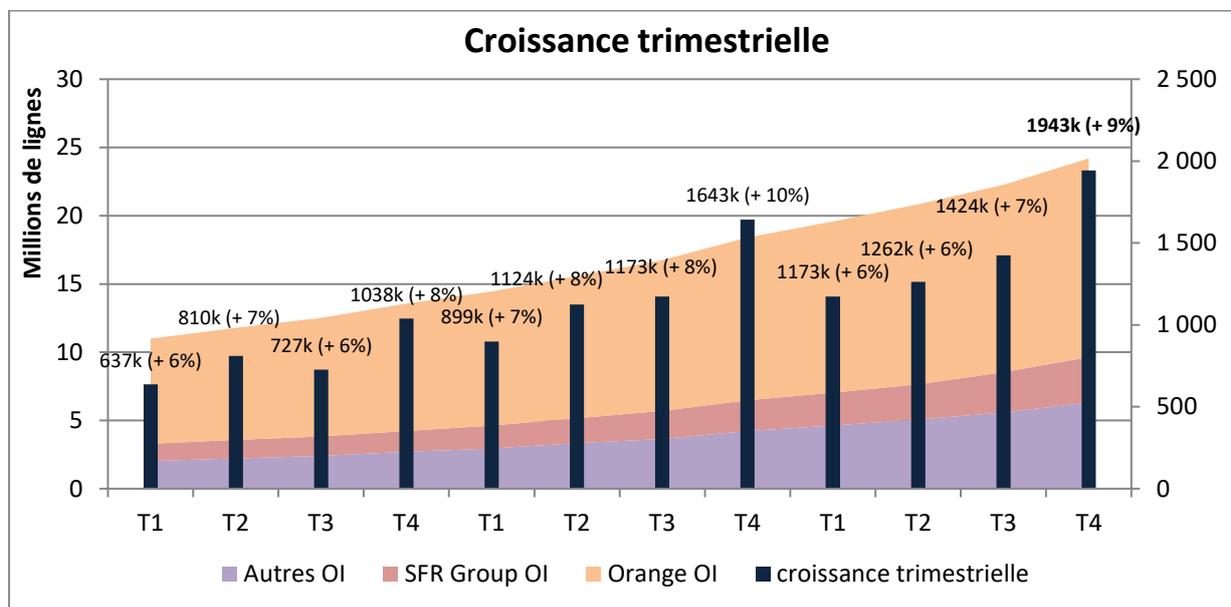
Locaux éligibles au très haut débit :	31 décembre 2019	31 mars 2020	30 juin 2020	30 septembre 2020	31 décembre 2020	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	18 400 000	19 510 000	20 830 000	22 280 000	24 160 000	31 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 550 000	9 560 000	9 570 000	9 570 000	9 530 000	0 %
dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)	9 240 000	9 280 000	9 270 000	9 270 000	9 240 000	0 %
dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	310 000	280 000	300 000	300 000	290 000	- 5 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	19 740 000	21 510 000	22 550 000	23 800 000	25 400 000	28 %
tous réseaux confondus	23 520 000	25 230 000	26 150 000	27 190 000	28 550 000	21 %

3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Le graphiques ci-dessous permettent de suivre, d'une part, le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné et, d'autre part, la participation des différentes zones géographiques et des différents opérateurs dna ce déploiement.

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre, d'une part, le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné et, d'autre part, la participation des différentes zones géographiques et des différents opérateurs dans ce déploiement.

3.1 Sur le territoire national

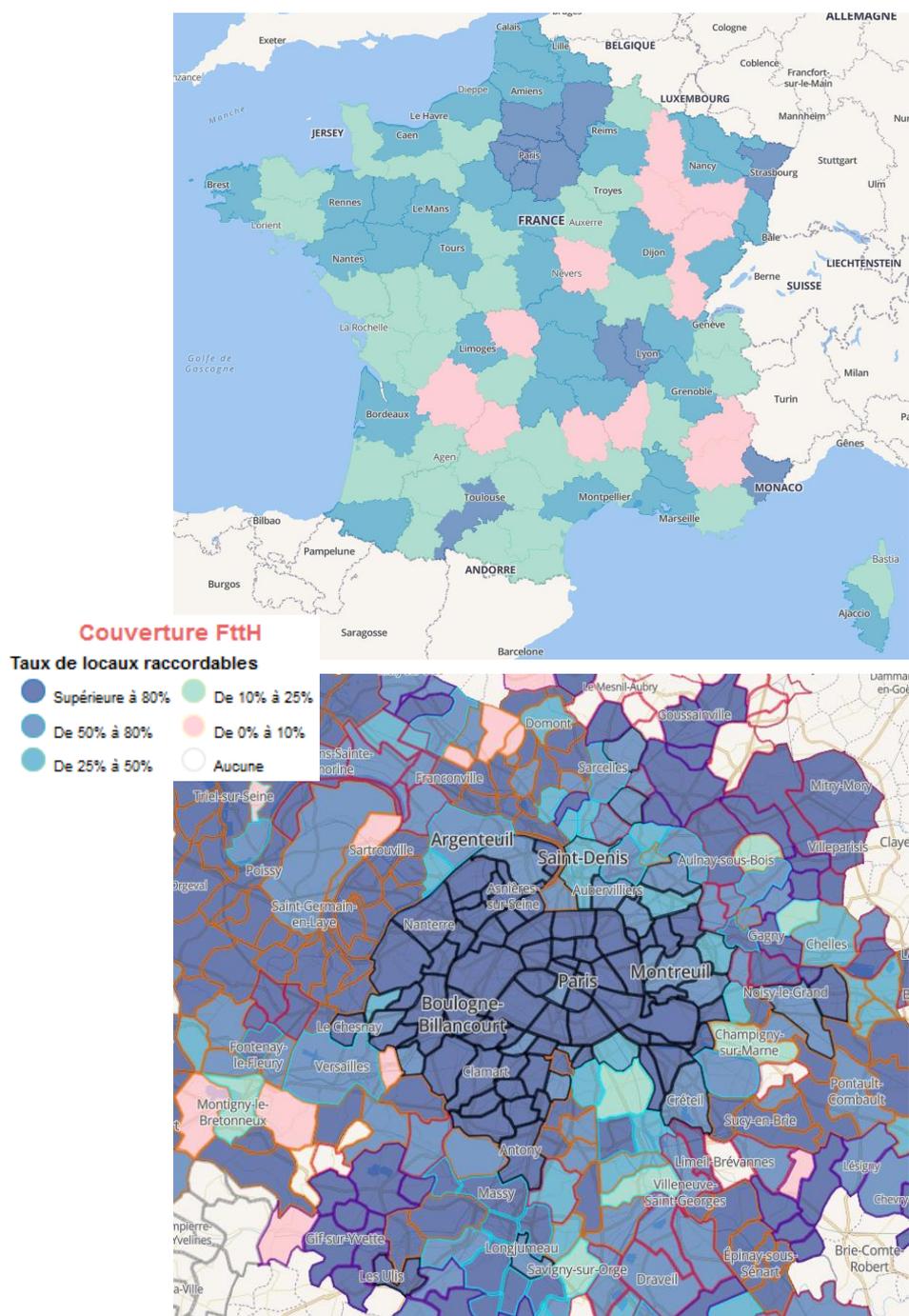


3.2 Par grande zone

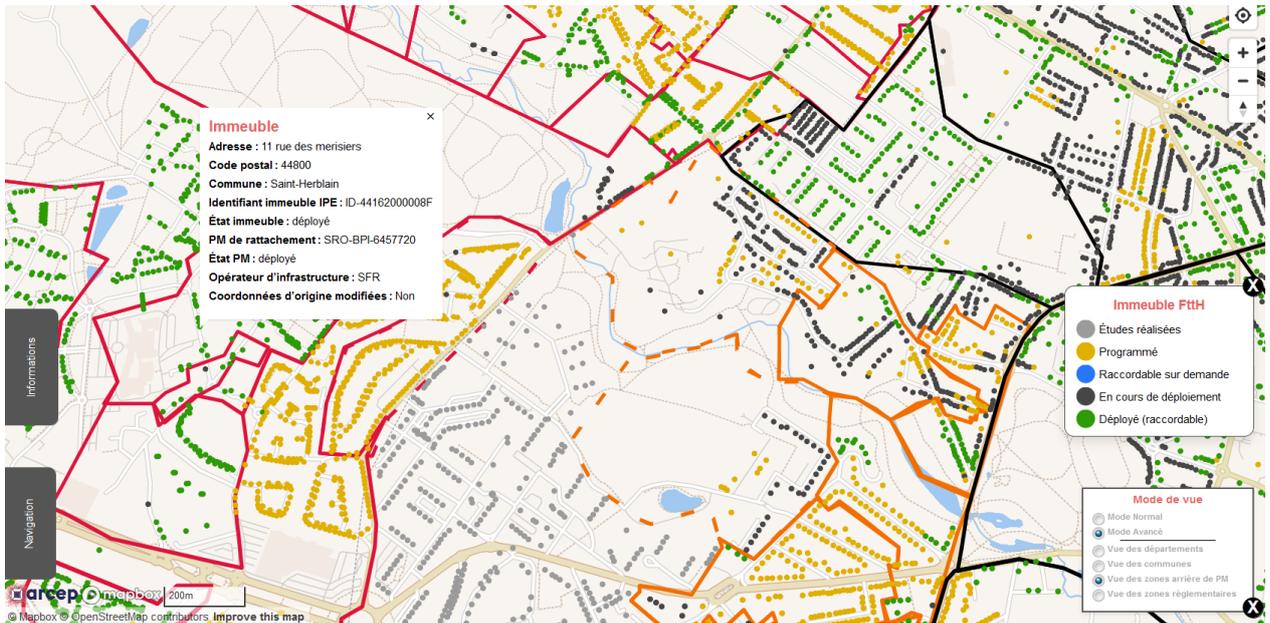
Les chiffres de mutualisation des réseaux pour le 4^e trimestre sont encore en cours de production. Leur publication interviendra dans le courant du mois de décembre.

3.3 La carte interactive des déploiements FttH

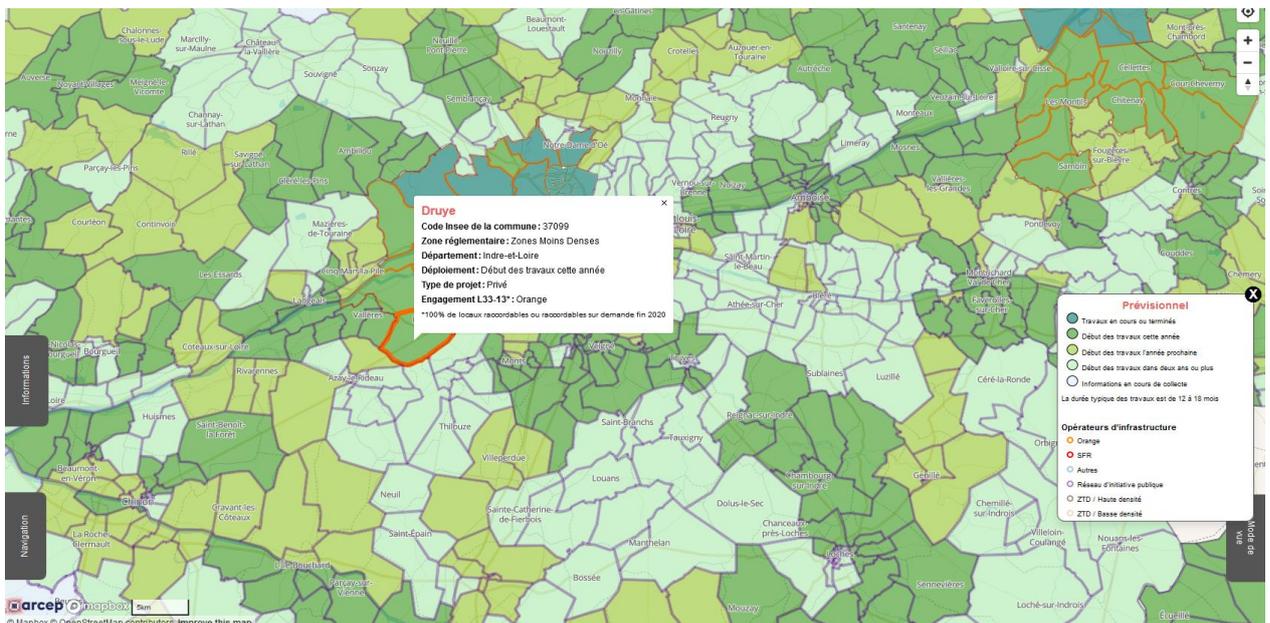
Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.



cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Le site offre aussi une vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.

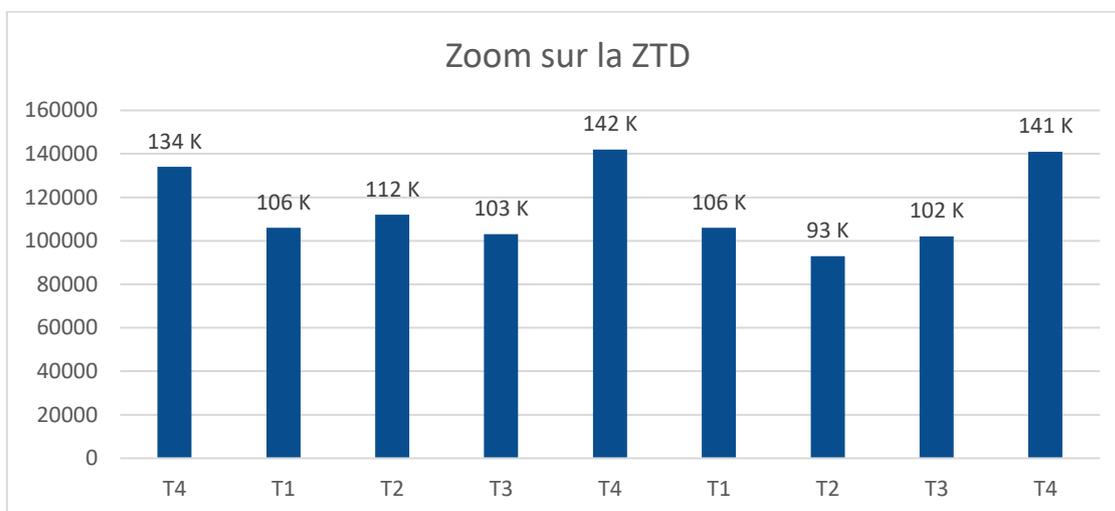


La collecte de ces données prévisionnelles est réalisée auprès des opérateurs, par l'Arcep, et auprès des collectivités territoriales porteuses d'initiatives publiques de déploiement, par l'Agence du Numérique.

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.4 Les zones très denses

3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements



Le rythme record observé au niveau national ne se traduit toujours pas dans les zones très denses où le rythme insuffisant constaté ces derniers trimestres perdure.

3.4.2 Disparités des déploiements

Commune	Locaux	Couverture
Paris	1 613 000	96%
Marseille	327 000	75%
Lyon	349 000	95%
Toulouse	284 000	84%
Nice	232 000	87%
Nantes	149 000	69%
Montpellier	162 000	80%
Bordeaux	174 000	88%
Strasbourg	119 000	71%
Lille	75 000	46%

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones.

La couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à 84%. Ces départements sont listés ci-dessous.

Zones très denses du département	Locaux	Couverture
Nord (59)	174 000	49%
Puy de Dôme (63)	109 000	55%
Seine Maritime (76)	89 000	62%
Var (83)	107 000	63%
Meurthe et Moselle (54)	72 000	65%
Loire Atlantique (44)	216 000	69%
Bas Rhin (67)	167 000	71%
Loire (42)	117 000	73%
Bouches du Rhône (13)	438 000	75%
Essonne (91)	60 000	77%
Loiret (45)	74 000	78%
Seine Saint Denis (93)	391 000	79%
Hérault (34)	201 000	80%
Alpes Maritimes (06)	455 000	81%
Vienne (86)	61 000	82%

3.5 Les réseaux d'initiative publique

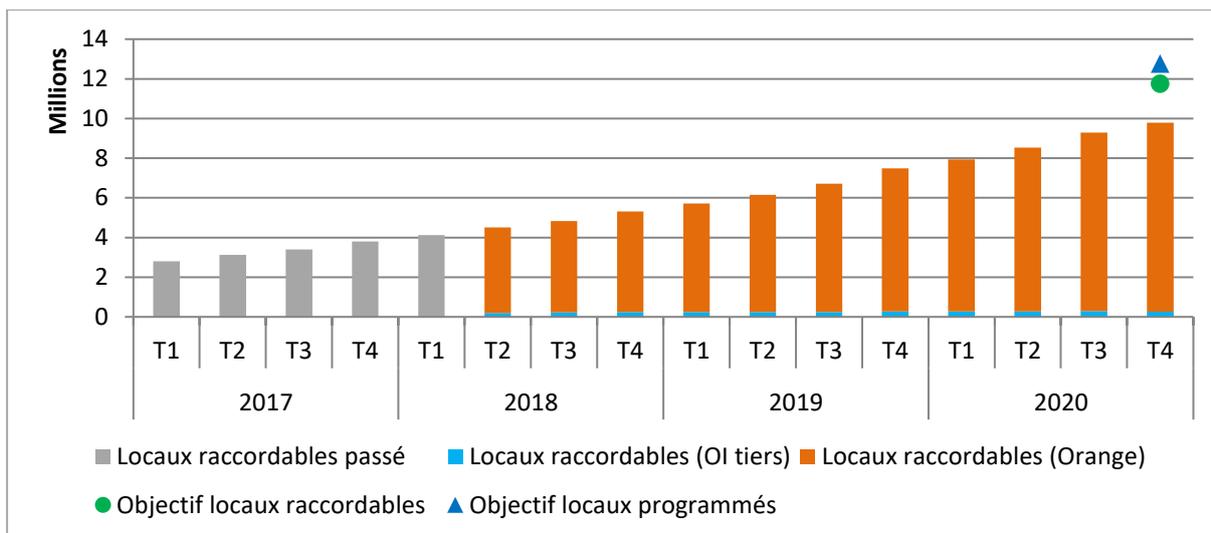
Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables
En zones moins denses	5,2 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>1,9 million</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>0,8 million</i>

3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux effectivement raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

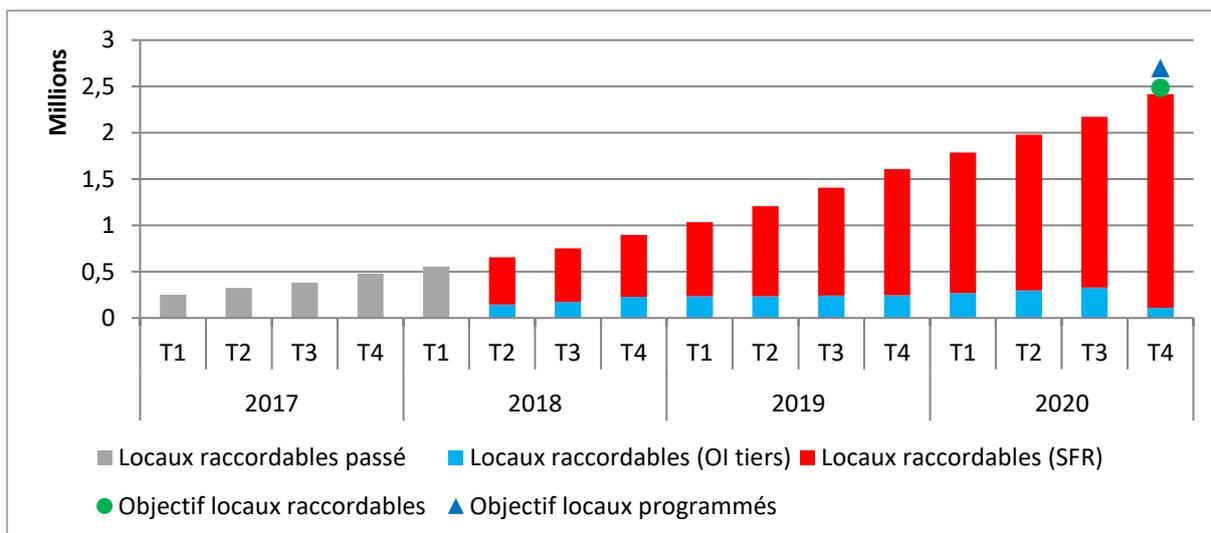
3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

- a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s’est engagé Orange est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du quatrième trimestre 2020, environ 76% de ces locaux ont été rendus raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d’engagement de SFR en zone « AMII »



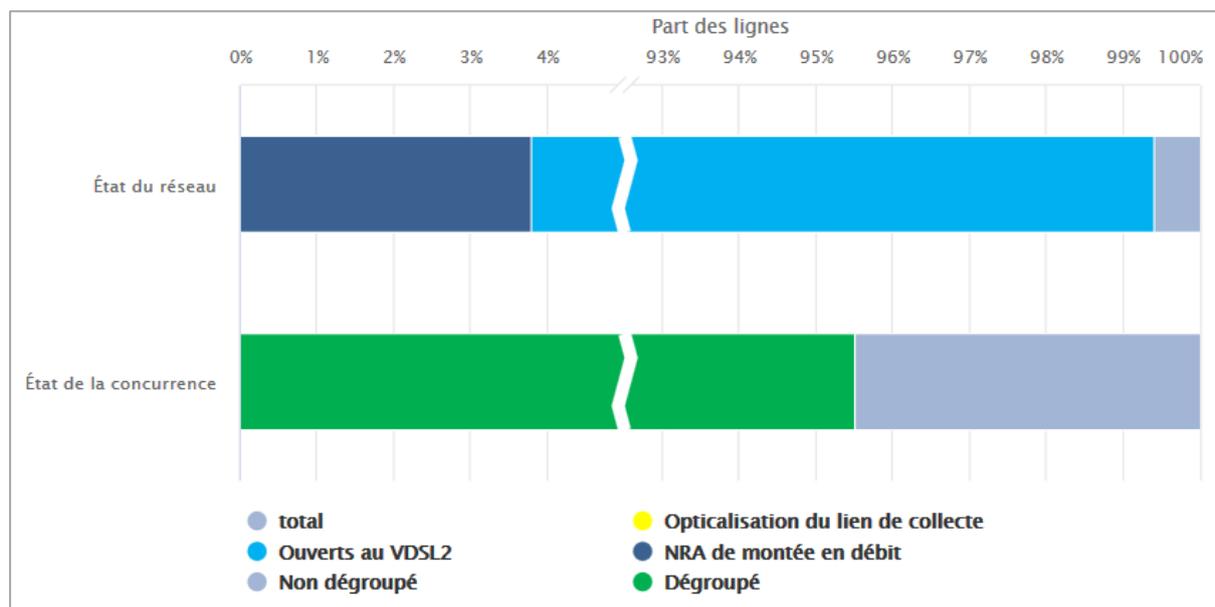
Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s’est engagé SFR est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du quatrième trimestre 2020, environ 91% de ces locaux ont été rendus raccordables.

3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d’engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d’Engagements Locaux

L’ensemble des graphiques sur l’avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d’engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d’Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

4 Réseaux en cuivre

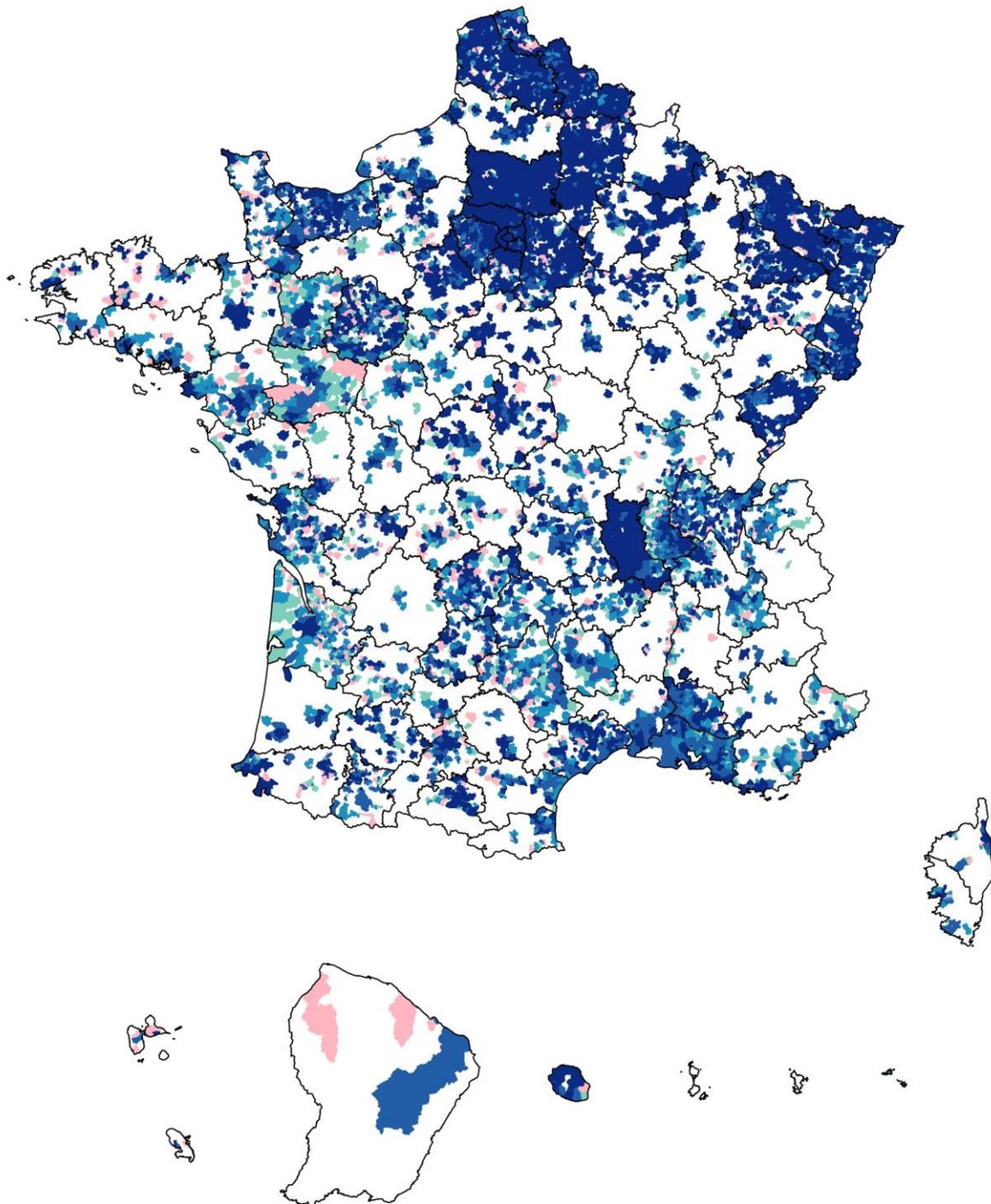
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



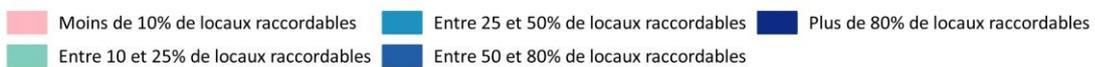
5 Couverture nationales des réseaux

5.1 En fibre optique

Etat des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 31 décembre 2020

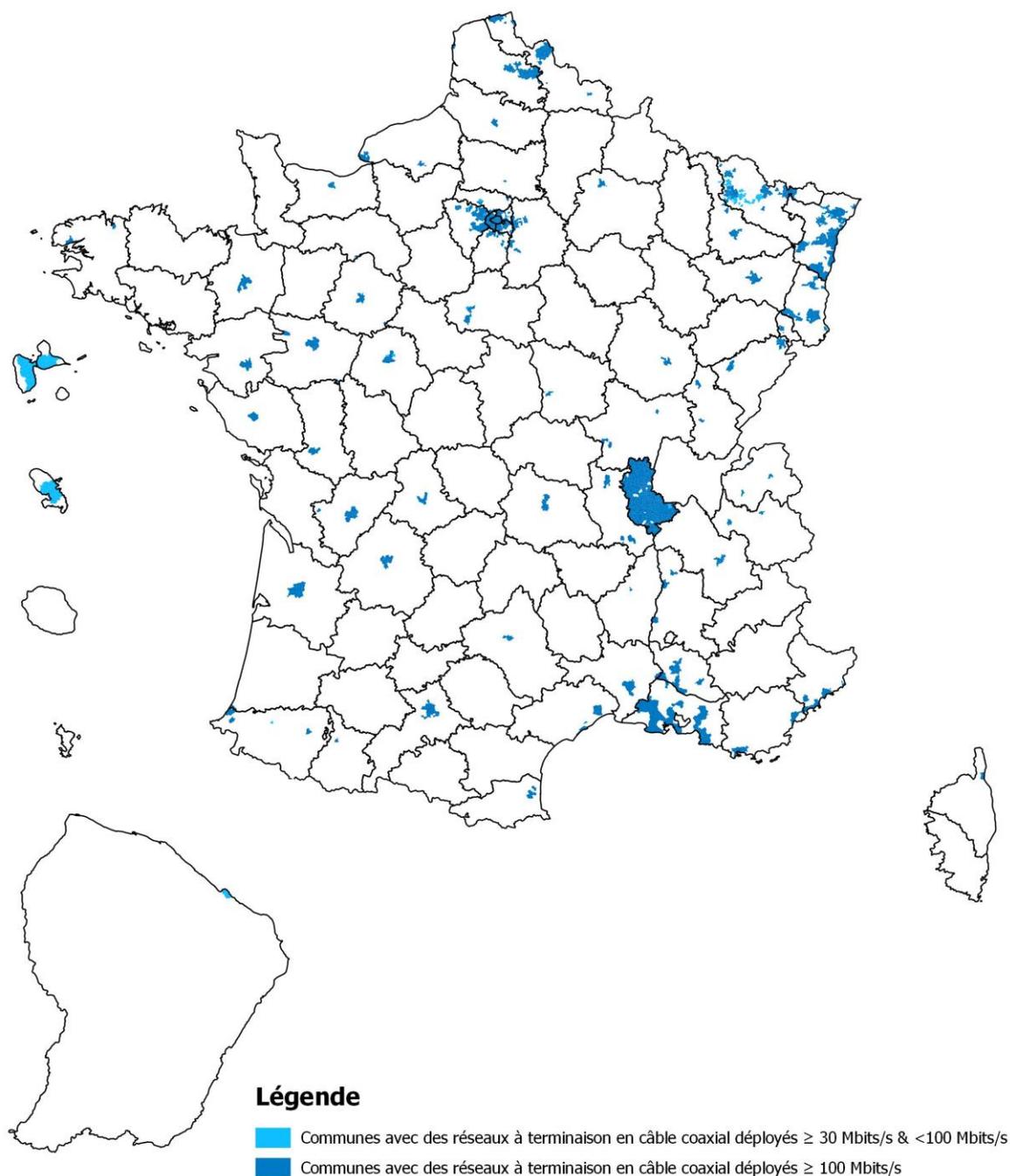


Légende



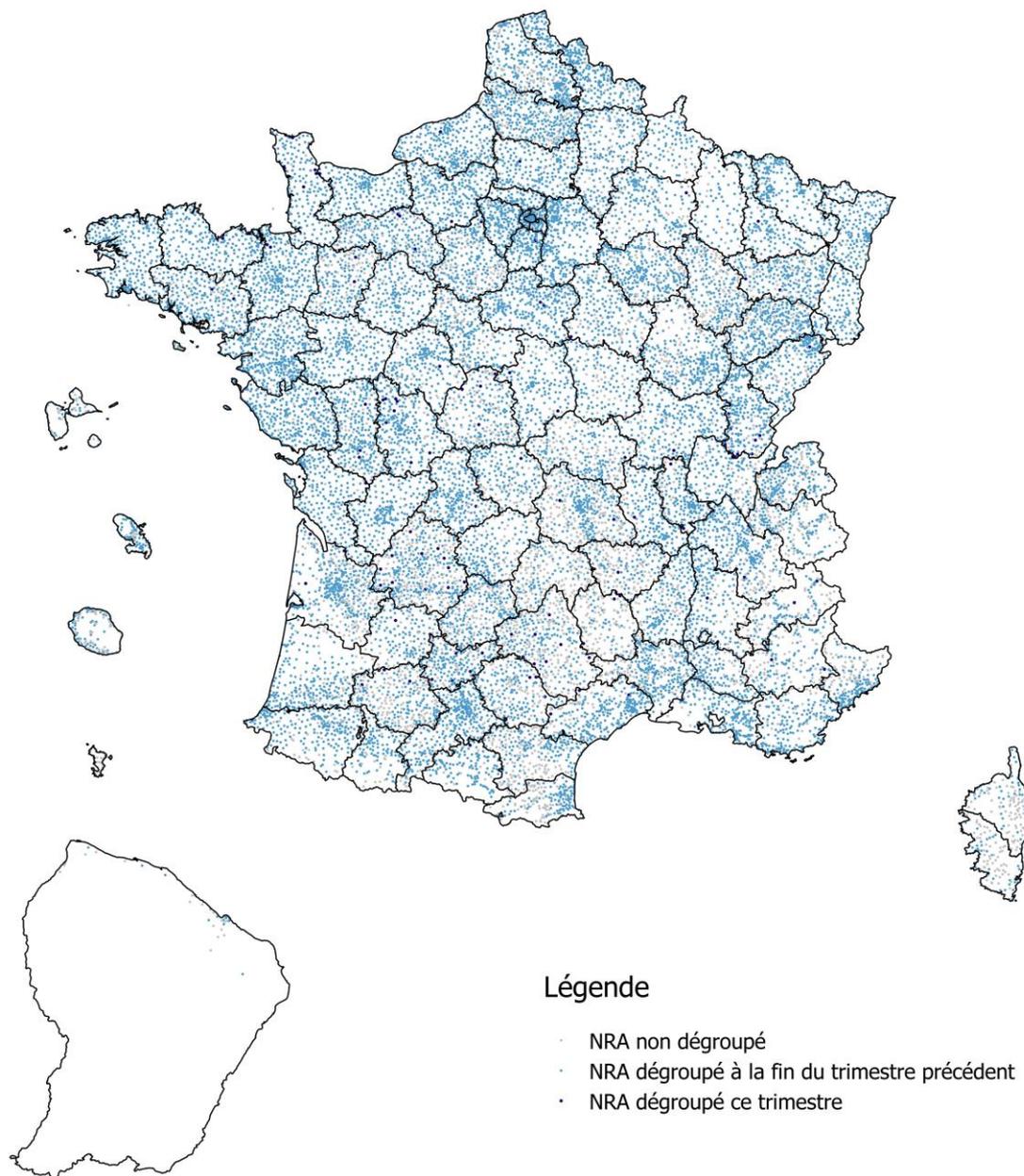
5.2 À terminaison coaxiale

Etat des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 31 décembre 2020



5.3 En cuivre

Couverture du dégroupage au 31 décembre 2020



6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite wifi, les cartes SIM 4G à usage fixe, ainsi les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- . Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support: fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G à usage fixe ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte actuellement 24,2 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux par zone est une estimation. Regroupant les logements et locaux à usage professionnel, il est évalué comme la somme des logements et du nombre d'établissements d'entreprises de 1 salarié ou plus, selon les données publiées par l'INSEE.

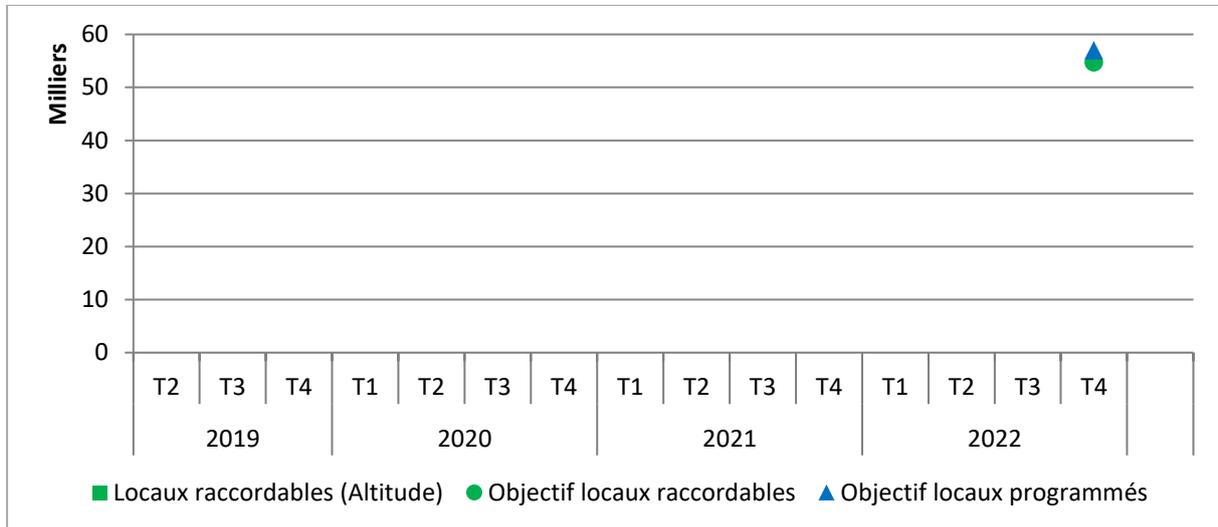
Les données INSEE utilisées sont les suivantes :

- logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#) ;
- locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#).

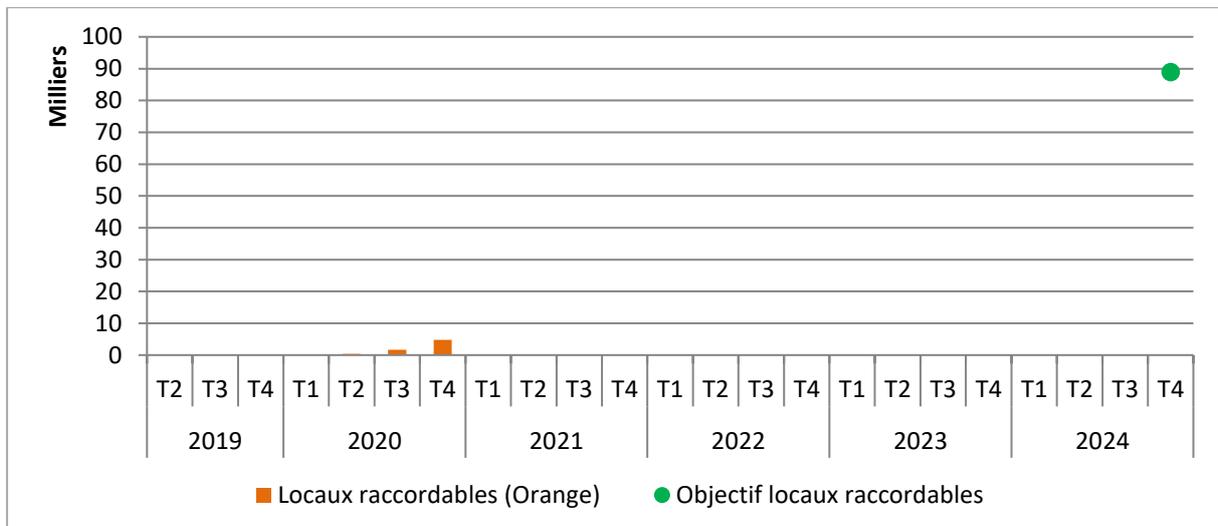
Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

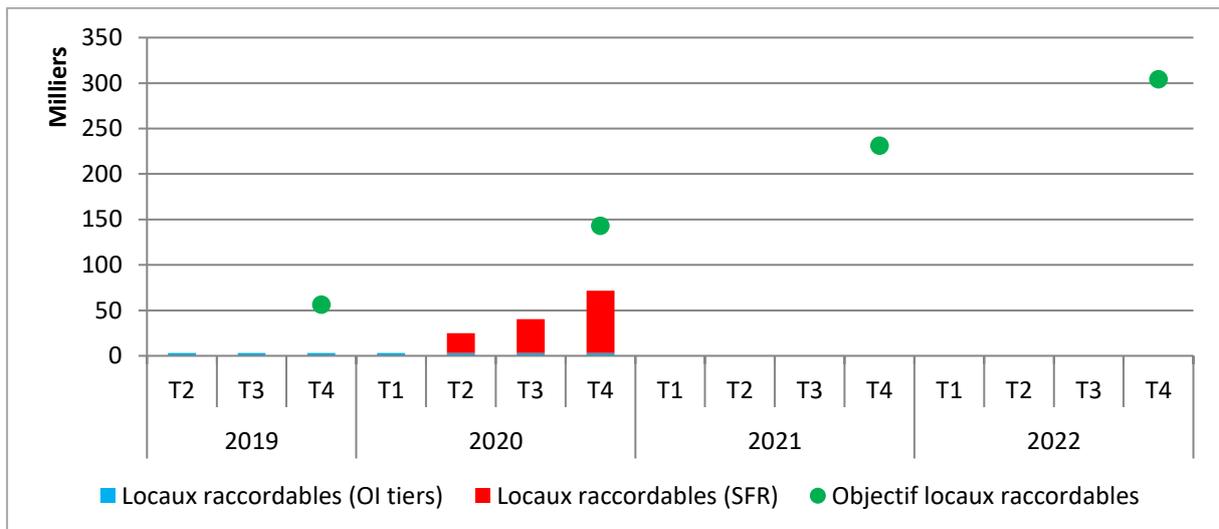
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude en Côte d'Or



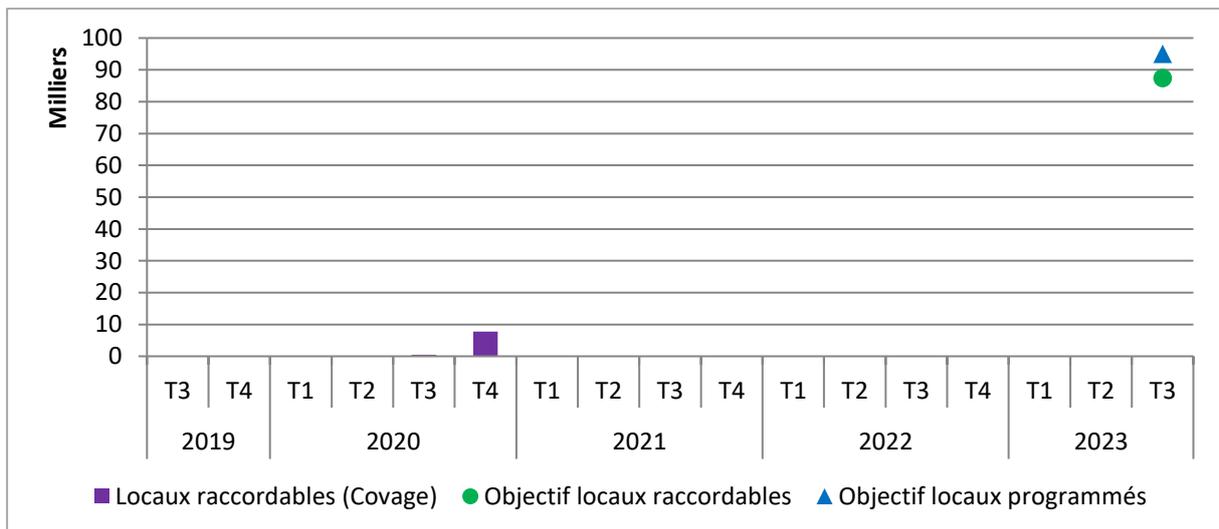
b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot et Garonne



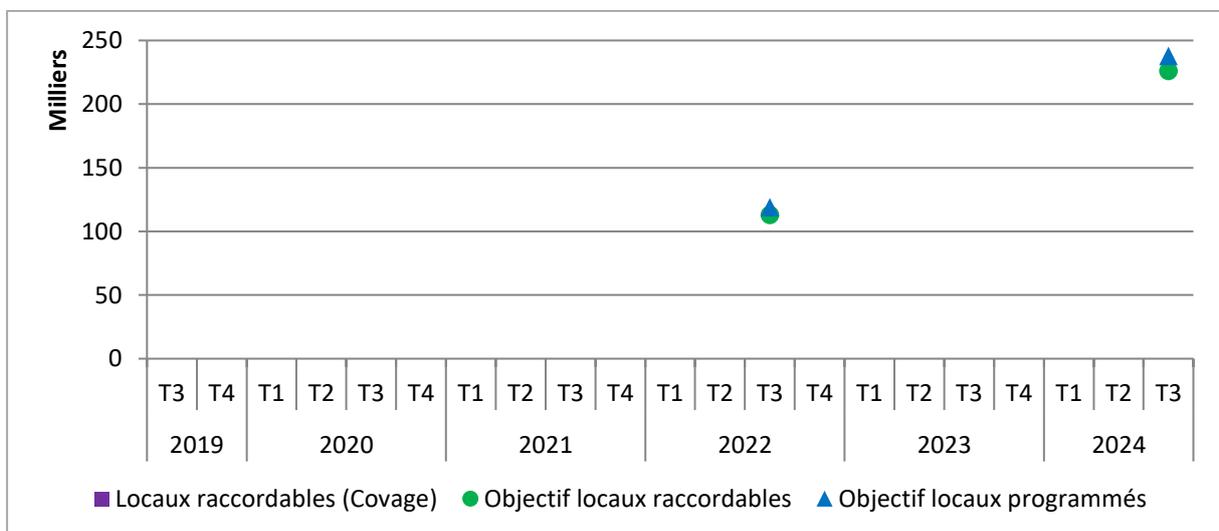
c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



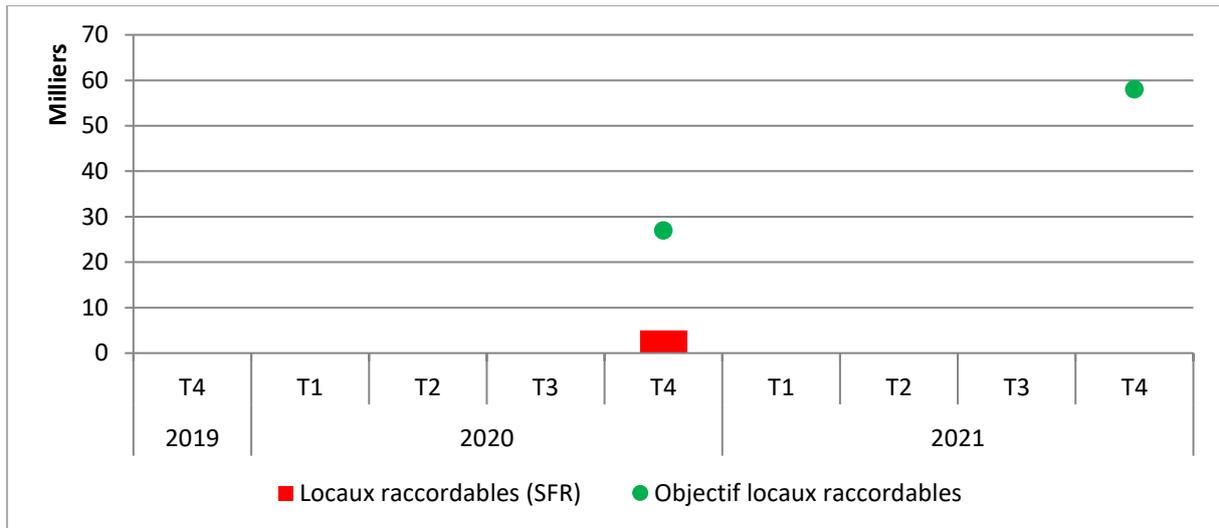
d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Covage en Saône et Loire



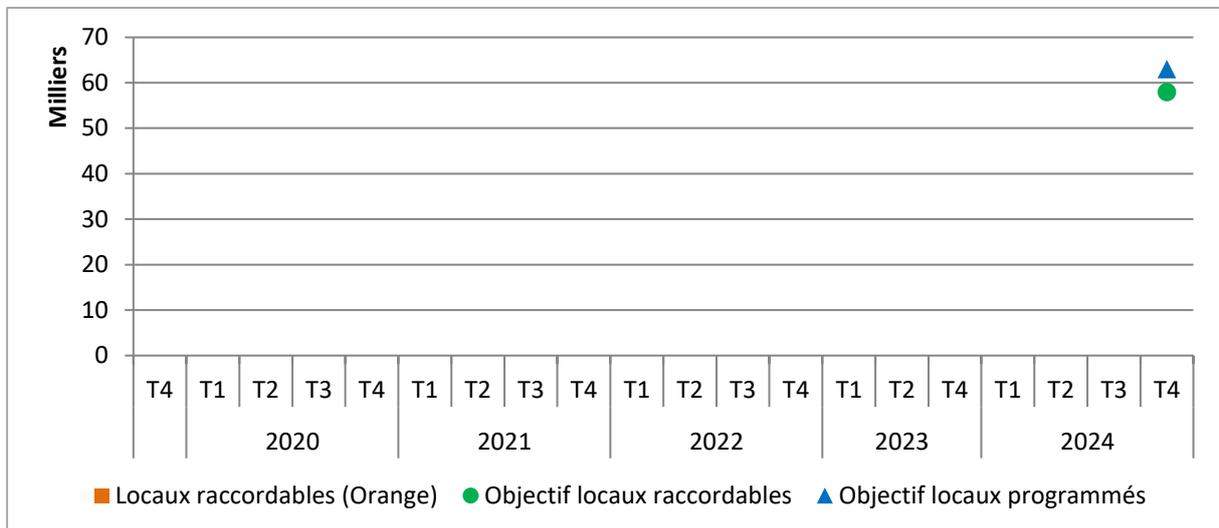
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Covage en Savoie



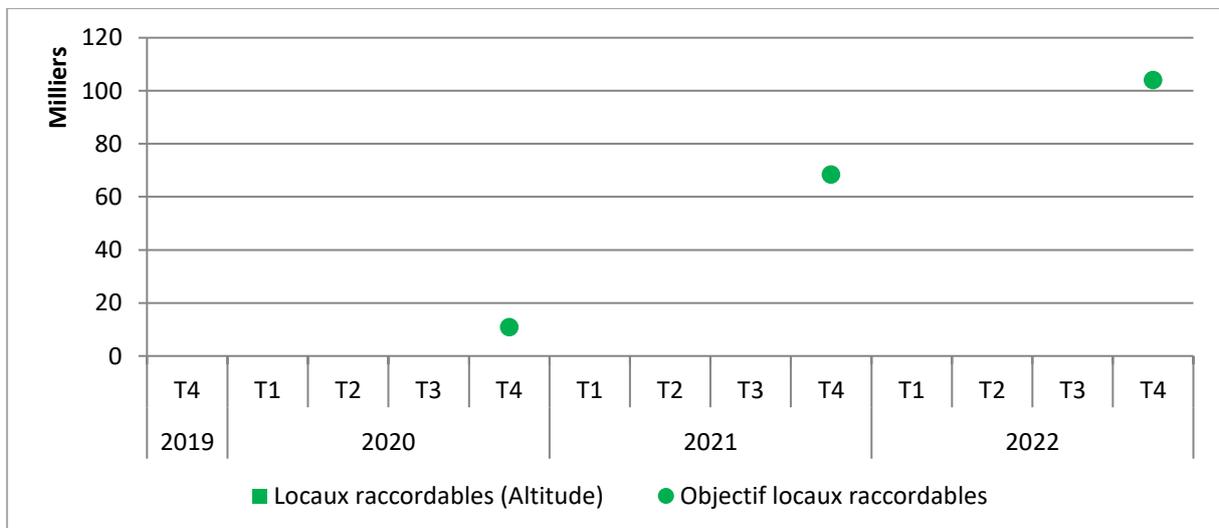
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en Eure et Loire



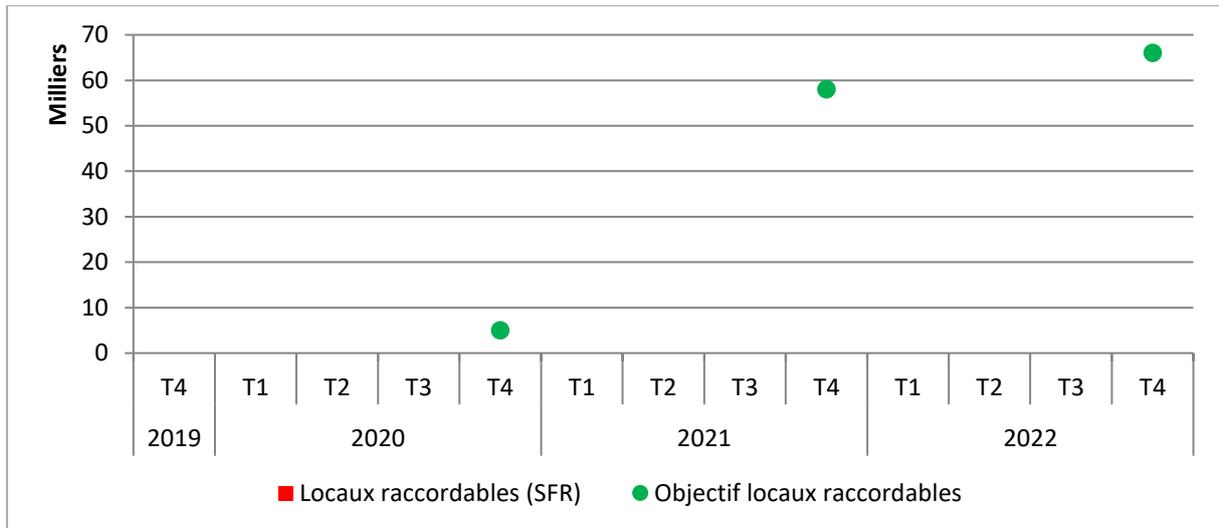
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux Sèvres

